XVIIIe Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes XVIIIth Congress of the Conference of European Constitutional Courts

XVIII. Kongress der Konferenz der Europäischen Verfassungsgerichte





## **DÉCISION n° III**

Le Cercle des Présidents réuni à Prague le 13 juin 2018 pour préparer le XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

décide à l'unanimité

Que le thème du XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes sera : Droits de l'homme et libertés fondamentales : relations entre catalogues internationaux, supranationaux et nationaux au XXI<sup>e</sup> siècle (Art. 9, al. 2, lettre c) des Statuts).

En dépit du fait que la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne, la Cour constitutionnelle de Lettonie et la Cour suprême de Monaco aient retiré leurs propositions respectives de thèmes, la Cour constitutionnelle de la République tchèque exprime son souhait de prendre également en compte, aux fins de la préparation du questionnaire du XVIII<sup>e</sup> Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, les thèmes proposés par ces cours.

Prague, le 13 juin 2018

Pavel RYCHETSKÝ Président de la Cour constitutionnelle de la République tchèque